FRANCE – Du foie gras aux PGM

Par

Publié le 31/10/2007, modifié le 27/02/2025

Un producteur de maïs du Gers, Christian Godet, affirme avoir fourni des producteurs de foie gras de la région en maïs transgénique pour l'alimentation de leurs canards. Le Comité interprofessionnel du foie gras (Cifog) a réagi, par la voie de sa porte-parole Mme Pé, en déclarant que cette vente était "un cas totalement isolé. Il n'est absolument pas le reflet de la production ni de la filière, qui, depuis une dizaine d'années, utilise le traçage par l'utilisation du maïs roux (classe A) sans OGM. [...] Les résultats de ce comparatif avec d'autres maïs [montrant de plus beaux foies gras avec le maïs GM] qui sont annoncés par cet éleveur n'engagent que lui-même. Ils n'interviennent pas dans un protocole sérieux. Nous nous sommes toujours interdits ce type de comparatif ou d'étude". Du côté de la Chambre d'agriculture, le son de cloche est le même avec Henri-Bernard Cartier, son Président : "Nous nous battons pour la traçabilité, la transparence et la qualité. [L'absence d'OGM] fait partie des engagements pris par la chambre d'agriculture depuis trois ans" [1]. Enfin, Philippe Martin, député du Gers et vice-président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, a demandé "l'arrêt immédiat de ces pratiques" et a précisé ne pas exclure "des actions en justice contre la firme Monsanto. J'estime qu'elle contribue d'une certaine façon à ternir l'image de notre agriculture gersoise". M. Martin a par ailleurs indiqué que le groupe socialiste à l'Assemblée nationale avait fait "une proposition de loi pour protéger les filières de qualité de telles dérives, en interdisant dans le cahier des charges des AOC et des productions sous signe officiel de qualité l'utilisation d'OGM" [2]. Mais les amendements en ce sens n'ont pas été adoptés (cf. L'interdiction des OGM n'est pas intégrée dans le projet de loi sur la valorisation des produits agricoles). A l'heure actuelle, l'étiquetage des produits issus d'animaux nourris avec des PGM n'est pas requis par la législation.

[1] AFP, 31 octobre 2007

[2] http://www.agrisalon.com/06-actu/ar...

Adresse de cet article : https://infogm.org/france-du-foie-gras-aux-pgm/